Conduite en sécurité des engins de chantier
Préparation et obtention du CACES® R482B :
Catégorie D [RS7047]

Opéra
Formation - Sécurité - Ingénierie - Conseil

DURÉE / HORAIRES :
3 journées soit 21H.
Horaires variables : 7h30-20h30.

PUBLIC VISÉ :
Tout conducteur d'engins de chantier expérimenté ou non, appelé à utiliser un engin de chantier.

PRÉREQUIS :
Aucun.

MODALITÉ D'ORGANISATION :
Entièrement en présentiel.
Constitution de petits groupes en parcours individualisé, selon niveau, expérience et catégories visées par le stagiaire (Cf. convention ou devis).

CRITÈRES IMPORTANTS :
Ne pas avoir de restrictions ou de contre-indications médicales.
Maîtriser le français (écrit et oral).

OBJECTIFS DE LA FORMATION :
- Appliquer les consignes de sécurité.
- Manipuler un engin de chantier en sécurité.
- Effectuer une maintenance préventive.

ACCÈS À LA FORMATION
Délai d'accès : Opéra Formation s'engage à mettre en place cette action dans un délai de 48h à 2 mois selon le financement demandé.

Modalité d'accès : Dès réception du devis validé, une confirmation d'inscription est transmise sous 48h par courriel (convention, convocation, CGV, livret d'accueil...).

NOS RÉSULTATS :
Taux de réussite : 100 %
Base de calcul à partir de juillet 2026 sur l'ensemble de la R482B.

Taux de satisfaction : 97.68%
Résultats depuis juillet 2026 sur l'ensemble de la R482B.

ACCÉSSIBILITÉ AUX PSH :
Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.
Un accompagnement personnalisé peut être engagé grâce à notre référent handicap dédié.

PROGRAMME DETAILLÉ

Connaissances générales :
- Rôles et responsabilités du constructeur, de l'employeur, du conducteur.
- Acteurs en prévention des risques professionnels et leur rôle.
- Types d'engins de chantier, leur utilisation et les catégories de CACES® correspondantes.

Technologie et stabilité des engins de chantier :
- Organes de service et dispositifs de sécurité.
- Composants et mécanismes, technologie et fonctionnement, réglages du poste de conduite.
- Facteurs d'instabilité des engins.

Exploitation des engins de chantier :
- Causes des accidents d'engins de chantier.
- Risques liés à l'utilisation de l'engin et moyens de prévention.
- Conditions de freinage des engins.
- Règles de circulation et de conduite en entreprise.
- Opérations de fin de poste, maintenance et consignes d'entretien.
- Connaissance des distances de sécurité.
- Déterminer les charges/portées autorisées.

Prise de poste et mise en service :
- Présence et validité des documents règlementaires, vérification visuelle de l'engin.
- Vérification du bon fonctionnement des mécanismes et des dispositifs de sécurité.

Conduite :
- Circulation à vide et en charge, en marche AV et AR, en virage et arrêt de l'engin en position sécurité selon le parcours de test défini.

Travaux de base :
- Charger une unité de transport, effectuer une opération de déblai / remblai, réaliser une tranchée.
- Selon l'engin utilisé : positionner l'engin pour le chargement, vider la benne, compacter une plateforme ou une piste, approcher un talus.
- Opération de levage, chargement déchargement sur un porte engin.

Fin de poste – maintenance :
- Repérage des anomalies rencontrées et signalement.
- Opérations de fin de poste et de maintenance journalière.

MODALITES D'ÉVALUATIONS :

Examen à la conduite en sécurité d'engins de chantiers selon la R482B.

Théorie : 100 questions et un minimum de 70% de bonnes réponses pour validation.

Pratique : exercices en réel, réalisés sous le contrôle d'un examinateur certifié testeur CACES®.

Minimum 70% de bonnes réponses pour validation.

A l'issue de la formation une « **attestation de formation** » est remise au stagiaire.

Validation des épreuves sanctionnée par la délivrance d'un CACES® R482B.

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Alternance d'apports d'**information**s et de mises en **pratique.**

Livret reprenant le contenu pédagogique de la formation **remis en main propre** au stagiaire.

Équipements, matériels, airs d'évolution et installations nécessaires **conformes à l'annexe 4** de la recommandation R482B.

Exercices pratiques avec les engins sur une plateforme certifiée.

Un temps de reformulation et de questionnement est proposé à la fin de chaque module afin de **valider les acquis** avec chaque stagiaire.

ENCADREMENT – FORMATEURS

Profil type (CV détaillés sur simple demande) : Une solide expérience professionnelle dans le domaine enseigné, de l'encadrement de groupe et de la formation professionnelle.

➔ Titulaires des diplômes/titres/certificats requis (CACES®, permis de conduire, etc.).

➔ Examinateurs certifiés testeurs CACES® par DEKRA CERTIFICATION.

Au-delà de l'expérience et des compétences requises, nos formateurs ont été, et sont régulièrement, formés, audités et évalués par le responsable pédagogique et/ou par des organismes extérieurs.

DESCRIPTIF DETAILLÉ RS / FRANCE COMPÉTENCE

Certificateur : INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE.

Validité certification : Date enregistrement 31/01/2025 | **fin validité** : 31/01/2030.

Catégorie D : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité - Recommandation 482B catégorie D : Engins de compactage - RS 7047.

Pour toutes informations complémentaires sur la certification, en particulier, le nom du certificateur, la date d'enregistrement de la certification ou les passerelles vers d'autres certifications, nous vous invitons à consulter les liens suivants :

https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7047

Certification QUALIOPI N°23FOR01954.1 – Certification CACES® N°D-569-03

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Vous souhaitez poursuivre **votre parcours de formation** ?

Prenez contact avec l'un de nos conseiller au :

04.67.65.50.39

POUR EN SAVOIR PLUS

https://www.opera-formation.com

FINANCEMENT

Formations éligibles au **CPF** via la plateforme officielle Mon Compte Formation, sous réserve d'éligibilité et de droits disponibles.

Possibilités de financement pour les demandeurs d'emploi via **France Travail**, selon étude et validation du projet professionnel.

Autres financements possibles : **OPCO**, **employeur** ou **financement personnel** selon conditions.

Applicable au 06/10/2026